

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ LAC SAINT-JEAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue à huis clos, le lundi 6 avril 2020 via conférence téléphonique à 14 h 30 et à laquelle sont présents les conseillers et les conseillères suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M<sup>me</sup> Suzy Lessard, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M<sup>me</sup> Nathalie Simard et M<sup>me</sup> Claire Girard sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Assiste également M. Dany Dallaire, directeur général

1- ADAPTATION DES MODALITÉS VISANT LA TENUE DE LA SÉANCE

Afin d'officialiser la modification quant aux modalités de la tenue de cette séance du conseil, il est recommandé d'adopter une résolution en début de séance.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de 10 jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de 10 jours soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique;

69-04-20 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Claire Girard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers puissent y participer par conférence téléphonique.

2- LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

70-04-20 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée et de reporter le point numéro 10 :

- 1- Adaptation des modalités visant la tenue de la séance
- 2- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3- Acceptation des procès-verbaux des sessions tenues les 2 et 16 mars 2020
- 4- Modification taux d'intérêts et pénalités sur les taxes impayées
- 5- Fonds spécial d'aide à la population
- 6- Remplacement réservoir mazout caserne incendie

- 7 - Demande à la CPTAQ : aliénation et utilisation non agricole (projet bonification Véloroute)
- 8 - Avis de motion – règlement concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux
- 9 - Adoption du projet de règlement numéro 2020-494 concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux
- 10 - Activité de financement – travailleurs de milieu secteur sud
- 11 - Aqueduc Parc national de la Pointe-Taillon (SEPAQ)
- 12 - Aires de jeux au sol pour enfants
- 13 - Achat équipement de camping
- 14 - Correspondance
- 15 - Rapports des comités
- 16 - Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2020-04
- 17 - Affaires nouvelles
- 18 - Période de questions
- 19 - Levée de l'assemblée

3- ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS TENUES LES 2 ET 16 MARS 2020

71-04-20

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les procès-verbaux des sessions tenues les 2 et 16 mars 2020, tel que rédigés.

4- MODIFICATION TAUX D'INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS SUR LES TAXES IMPAYÉES

En vertu de l'article 981 du Code municipal, la municipalité peut, par résolution, modifier le taux d'intérêt applicable sur les arrérages de taxes municipales. La municipalité peut modifier le taux sans déterminer de période d'application ou encore fixer une période.

Dans le contexte actuel du COVID-19 et afin d'aider les citoyens financièrement, les élus désirent appliquer une mesure temporaire en regard des intérêts et pénalités applicables aux comptes impayés.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 250.1 de la loi sur la fiscalité municipale, le conseil peut abolir les intérêts et pénalités pour une période qu'il détermine ou en modifier les taux;

ATTENDU QUE le conseil désire soulager un peu la pression financière des propriétaires d'immeuble en ce temps de crise;

ATTENDU QU'un des moyens identifié est de ne pas pénaliser les contribuables aux prises avec des difficultés de paiement des taxes;

72-04-20

À CES CAUSES, il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers de décréter temporairement le taux des intérêts sur les sommes impayées de 2020 à la municipalité à 0 %, et d'abolir toute pénalité imposée sur les taxes de 2020 à recevoir, les présentes mesures étant effectives dès maintenant et ce jusqu'au 31 août 2020.

5- FONDS SPÉCIAL D'AIDE À LA POPULATION

Le dossier est résumé. Dans le contexte actuel de la COVID-19, il est à prévoir que certains citoyens défavorisés aient besoin d'aide. En vertu des pouvoirs accordés par la loi sur les compétences municipales, le conseil désire pouvoir accorder telle aide.

L'aide peut être monétaire ou via des dons en biens ou autre.

73-04-20 Il est proposé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, appuyée par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter d'accorder certaines mesures d'aide à la population défavorisée de la municipalité et qu'une enveloppe de 2 000 \$ soit réservée à cette fin à même l'enveloppe globale des dons et subventions de 2020. Divers organismes du milieu pourraient être consultés pour rejoindre les personnes qui pourraient bénéficier de l'aide.

#### 6- REPLACEMENT RÉSERVOIR MAZOUT CASERNE INCENDIE

Suite à une inspection et d'un rapport des assurances de la municipalité, produit en 2019, nous sommes obligés de remplacer le réservoir de mazout de la caserne incendie.

Deux soumissions ont été déposées comme suit :

- Chauffage Yves Gagné 2 847.93 \$
- Services Pétroliers MT inc. 2 681.22 \$

Il est recommandé d'accepter la soumission de services Pétroliers MT inc.

74-04-20 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M<sup>me</sup> Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le remplacement du réservoir de mazout de la caserne incendie à l'entreprise services Pétroliers MT inc. pour un montant de 2 681.22 \$.

#### 7- DEMANDE À LA CPTAQ : ALIÉNATION ET UTILISATION NON AGRICOLE (PROJET BONIFICATION VÉLOROUTE)

Le projet de bonification de la véloroute consistant en un contournement d'une partie de la rue De Quen est en préparation.

La MRC du Domaine-du-Roy a préparé le projet du nouveau tracé. Une partie est située dans la zone agricole. Afin de pouvoir réaliser le projet, il est nécessaire d'adresser une demande auprès de la CPTAQ pour pouvoir utiliser à des fins autres qu'agricole la partie des terrains touchés.

75-04-20 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'adresser une demande à la CPTAQ visant l'utilisation à des fins autres qu'agricole d'une partie des lots 4 718 704, 4 718 710, 4 718 711, 4 718 713 4 718 717 et 4 718 737 et que M. Dany Dallaire, directeur général soit autorisé à déposer la demande au nom de la municipalité.

76-04-20 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers de signifier à la CPTAQ que la demande déposée afin d'utiliser les lots 4 718 704, 4 718 710, 4 718 711, 4 718 713, 4 718 717 et 4 718 737 ne contrevient à aucun règlement municipal et qu'elle respecte les critères de l'article 62 de la loi.

#### 8- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX

AVIS DE MOTION

M<sup>me</sup> Claire Girard donne avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux.

9- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-494 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX

M<sup>me</sup> Claire Girard dépose le projet de règlement numéro 2020-494 lequel concerne la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux.

77-04-20

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault, et il est résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de règlement numéro 2020-494 concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux soit adopté et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c.E-2.2).

10- ACTIVITÉ DE FINANCEMENT – TRAVAILLEURS DE MILIEU SECTEUR SUD

Ce point est reporté.

11- AQUEDUC PARC NATIONAL DE LA POINTE-TAILLON (SEPAQ)

Une rencontre téléphonique des différents intervenants s'est tenue le 3 avril dernier.

Il a été expliqué à la SEPAQ que le projet de la municipalité d'aménager un réseau d'aqueduc de 4 pouces pouvant desservir leurs installations ainsi que les propriétés situées au chemin du Golf ne sera pas possible à court terme suite aux recommandations émises à la suite du balancement hydraulique. Le projet d'aménagement d'une conduite desservant seulement le parc a donc été priorisé à court terme.

La municipalité doit par conséquent aménager une conduite pour raccorder la propriété de la SEPAQ. De plus, il a été convenu que pour l'été 2020, l'alimentation soit temporaire, compte tenu des délais.

Une offre de service a été demandée à WSP. L'offre est déposée. Le mandat sera sur base de taux horaire avec budget de contrôle. Le budget estimé est de 13 000 \$ plus taxes. La SEPAQ a confirmé à la municipalité le remboursement de cette dépense.

78-04-20

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M<sup>me</sup> Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de la firme WSP concernant la préparation du dossier de construction d'une conduite d'eau afin de desservir les installations de la SEPAQ au chemin du Golf, le tout basé sur les taux horaires soumis, avec un budget maximal de 13 000 \$ plus taxes.

79-04-20

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme WSP pour déposer auprès du ministère de l'Environnement toute demande relative à l'aménagement d'une conduite d'eau potable dans le chemin du Golf, nécessaire pour le raccordement des installations propriétés de la SEPAQ pour et au nom de la municipalité.

12- AIRES DE JEUX AU SOL POUR ENFANTS

Dans le cadre du présent budget, un montant de 1 000 \$ a été accepté pour la mise en place de jeux au sol.

Une proposition de Signalisation Audet inc. est déposée, comprenant trois (3) jeux.

80-04-20 Il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, appuyée par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Signalisation Audet Inc. pour le marquage de jeux au sol dans la cour de l'édifice municipal au montant de 1 086.34 \$ taxes incluses.

#### 13- ACHAT ÉQUIPEMENT DE CAMPING

Le projet d'acquérir un équipement de camping déjà en place au camping municipal avec les accessoires a été prévu au budget.

L'équipement laissé en place par le locataire du terrain # 6 est disponible. Ces équipements appartiennent à M. Réal Lapointe. Ce dernier offre à la municipalité d'acquérir le tout au prix de 3 500 \$.

Des discussions suivent. MM Pierre Boudreault et Jean-Sébastien Allard expriment leur désaccord et leur malaise face à cette acquisition étant donné que M. Lapointe est un employé du camping. Les autres membres se rallient à cette position.

81-04-20 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser l'offre d'achat déposée par M. Réal Lapointe pour l'acquisition des équipements en place au terrain # 6 du camping municipal.

#### 14- CORRESPONDANCE

##### Croix-Rouge Canadienne

Avis de contribution conformément à l'entente signée relative aux services aux sinistrés d'un montant de 367.88 \$.

82-04-20 Il est proposé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers de verser un montant de 367.88 \$ à la Croix-Rouge pour la contribution financière selon l'entente signée relative aux services aux sinistrés.

##### CREDD

Demande d'appui et de participation à un projet d'aménagement de jardins pluviaux et de sensibilisation à la gestion des eaux pluviales. Ce point sera rediscuté. Il n'y a pas d'intérêt pour l'instant.

##### Amélie Cloutier, étudiante de 3<sup>ième</sup> année

Une proposition concernant la glissade du Festival des glaces. Ce dossier est remis au comité des loisirs pour étude.

##### Bell Canada

Demande d'appui à une demande de financement dans le cadre du Fonds pour la large bande au CRTC.

CONSIDÉRANT les difficultés rencontrées par une partie de notre population qui ne bénéficie pas d'un service Internet adéquat;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration du service Internet est une priorité et que les effets seront bénéfiques et durables pour notre communauté;

CONSIDÉRANT QU'en 2020, l'absence de ce service empêche les ménages, les entreprises et les institutions de suivre le rythme de l'évolution technologique;

CONSIDÉRANT QUE Bell a déposé une demande d'aide au CRTC en vue d'obtenir le financement nécessaire au déploiement des services à large bande pour un secteur important de notre municipalité;

83-04-20 À CES CAUSES, il est proposé par M<sup>me</sup> Claire Girard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer Bell Canada dans leur demande de financement au Fonds du CRTC pour les communications à large bande afin d'apporter l'Internet à haut débit à notre communauté.

## 15- RAPPORTS DES COMITÉS

### Comité des finances

M. Pierre Boudreault dépose la liste des demandes de subventions analysées par le comité et émet les recommandations quant aux versements des aides financières.

84-04-20 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons et subventions suivants :

- La Nichée 75.00 \$
- AFEAS Saint-Gédéon 200.00 \$

Une demande relative à la Table des aînés Lac-St-Jean Est est reportée.

### Travaux publics

Les membres ont en main le compte rendu de la dernière rencontre. Quelques questions sont posées.

## 16- ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS NO 2020-04

M. Pierre Boudreault fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation.

85-04-20 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2020-04 au montant de 145 521.07 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	126 941.44 \$
- <u>Retenues :</u>	
Inter-Cité Construction	(20 784.35) \$
- <u>Déboursés :</u>	<u>39 363.98 \$</u>
TOTAL :	145 521.07 \$

## 17- AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

18- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

19- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 15 h 12, M<sup>me</sup> Claire Girard propose la levée de l'assemblée.

---

Émile Hudon  
Maire

---

Dany Dallaire  
Directeur général